Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 18 novembre 2022

Base aérienne d'Orange, plan d'exposition au bruit révisé pour l'arrivée du Rafale en 2024



L'arrivée du Rafale à l'été 2024 -qui succède au Mirage 2000-, sur la base aérienne d'Orange nécessite la révision du plan d'exposition au bruit (PEB) a indiqué l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques). Le nouveau PEB, qui concerne six communes -Camaret-sur-Aigues, Courthézon, Jonquières, Orange, Sérignan-du-Comtat et Uchaux- au lieu de cinq (Uchaux), limite les constructions sur un total de 3 300 hectares, soit 50 % de plus que celui de 1985 précédemment en vigueur. Ces zones sont majoritairement agricoles et très peu urbanisées.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 18 novembre 2022



Le rafale remplace le Mirage 2000

Les impacts

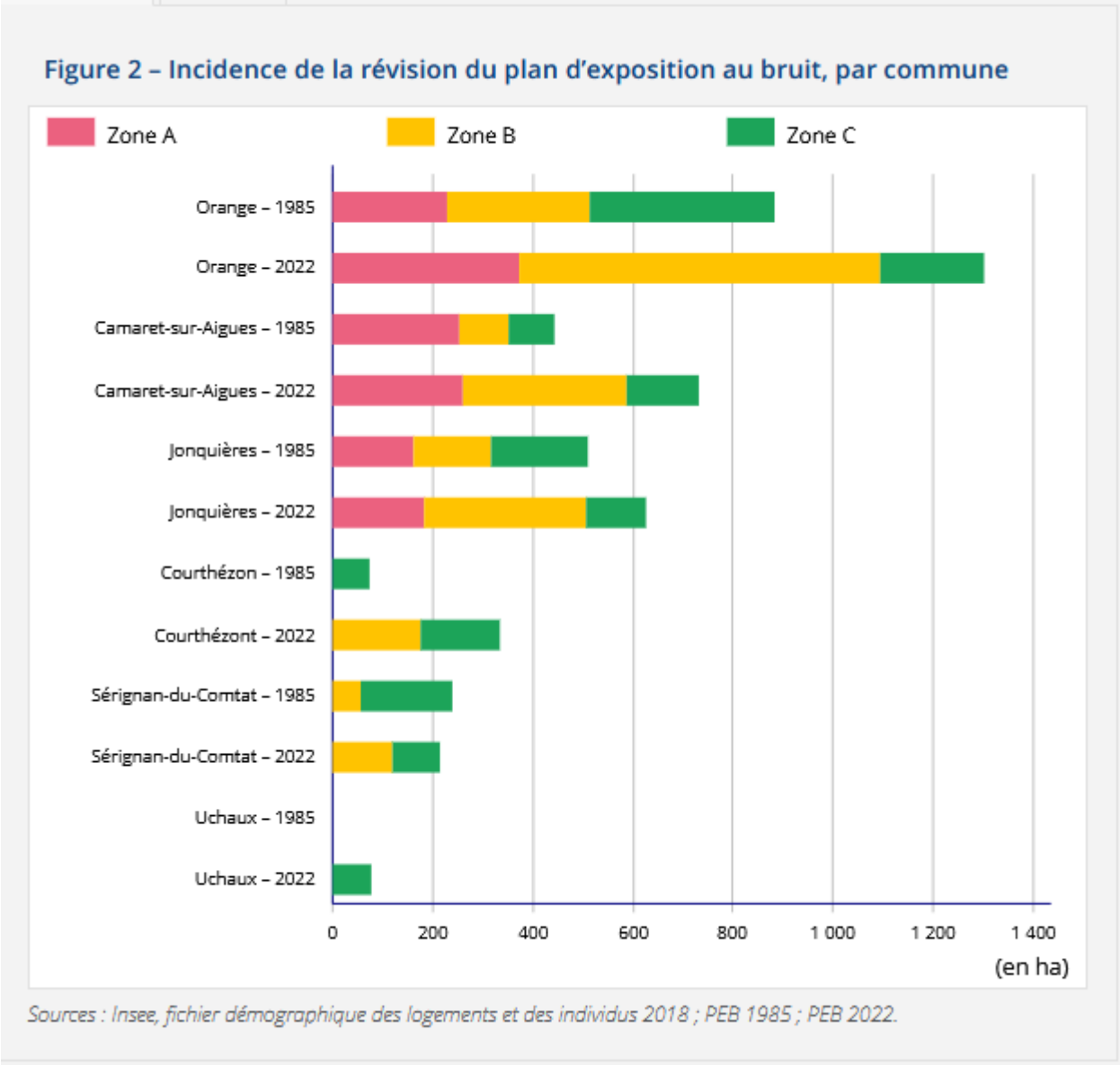
Près de 3 950 habitants résident dans le périmètre du nouveau PEB, soit 8 % de plus que dans celui de 1985, avec des incidences variables selon les communes. À l'exception notable d'Orange, la population a augmenté entre 2008 et 2018 dans les communes concernées (+ 1,2 % par an en moyenne), malgré les restrictions de construction induites par le PEB. Par ailleurs, le nouveau PEB a un impact très limité sur les équipements publics et collectifs.

Dans le détail

Conformément aux codes de l'urbanisme et de l'environnement, tout aérodrome, civil ou militaire, doit faire l'objet d'un document visant à prévenir et limiter l'exposition de la population aux nuisances sonores, en réglementant la construction et l'occupation du sol (encadré 2). Ce document est annexé au plan local d'urbanisation des communes concernées.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 18 novembre 2022



Explication des légendes couleurs dans la figure 2 qui suit

Modélisation de la nuisance sonore

Le nouveau PEB s'appuie sur une nouvelle modélisation de la nuisance sonore, traduite en courbes « isophoniques » (Pour comprendre), produite par la Direction générale de l'aviation civile. Il fait apparaître trois zones A, B et C, soumises à contraintes urbanistiques, classées par ordre d'impact sonore décroissant (figure 1). Ces zones ont été arrêtées par le préfet de Vaucluse après réunion de la commission consultative de l'environnement, qui a rassemblé des élus, des associations et des professionnels de l'aéronautique.

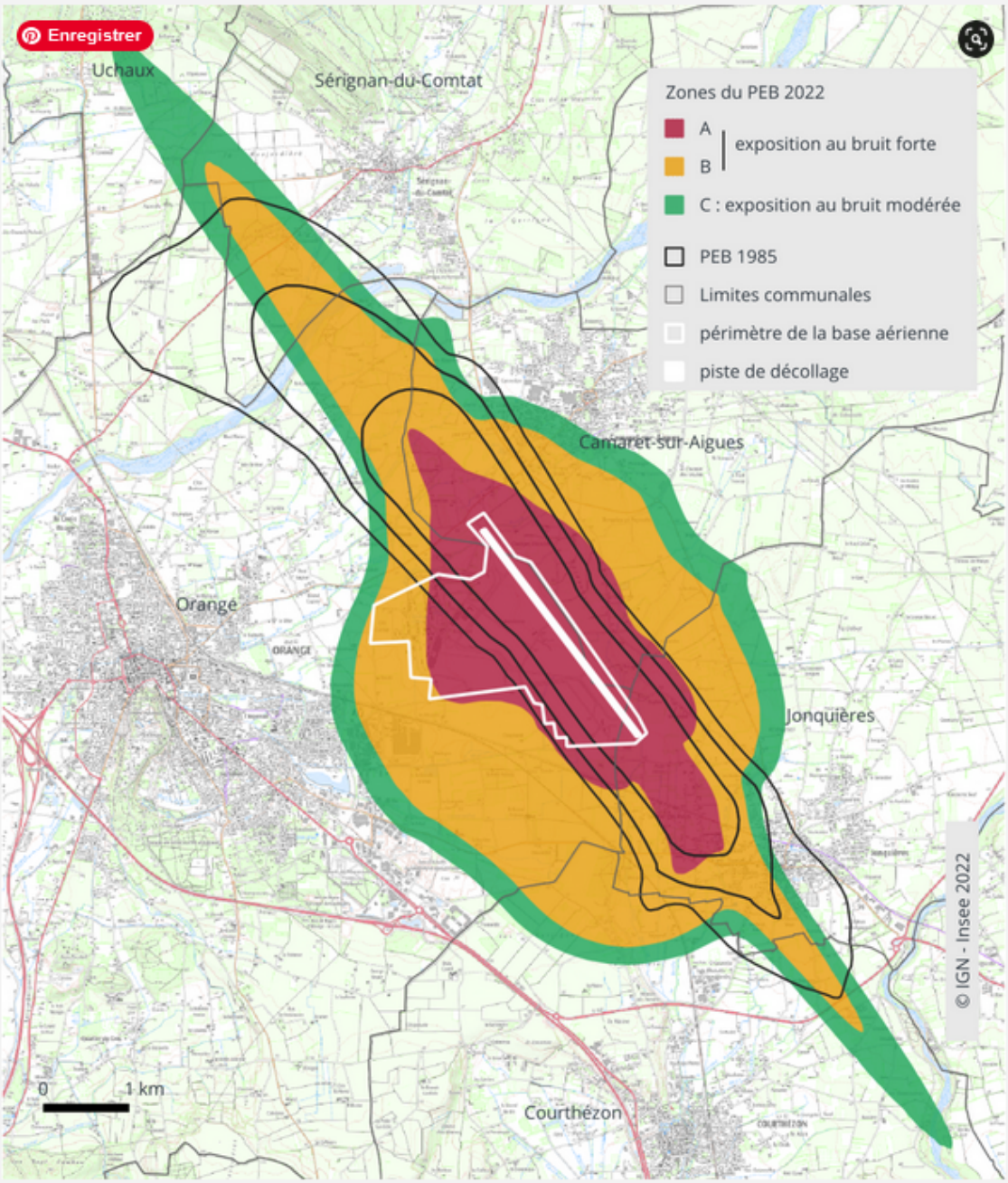
Toutes les infos ici.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 18 novembre 2022

Figure 1 – Zones de restrictions urbanistiques liées aux plans d'exposition au bruit de 2022 et 1985



Lecture : la zone A est la plus proche de la base aérienne. Elle est soumise aux plus fortes contraintes urbanistiques. Les trois lignes noires correspondent au PEB de 1985 avec les limites extérieures des zones A, B et C (en partant du centre) ; les contours rouge, orange et vert correspondent au nouveau PEB.

Sources : PEB 2022 ; PEB 1985.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 18 novembre 2022

La mesure de bruit
La mesure du bruit et le calcul des courbes isophoniques ont été réalisés par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) à partir d'hypothèses sur le trafic aérien des vingt prochaines années, les trajectoires et les procédures de vol fournies par l'armée de l'air et de l'espace. Ils tiennent compte aussi des modélisations techniques des aéronefs fournies par les industriels.

Autour de la base aérienne
Autour de la base aérienne, la commune d'Orange est la seule qui a perdu de la population entre 2008 et 2018. Dans les cinq autres communes concernées par le nouveau PEB, la population s'est accrue (+ 1,2 % en moyenne annuelle), en particulier à Jonquières (+ 2,3 %), malgré les restrictions de construction du plan d'exposition au bruit de 1985. L'évolution des contraintes liées au PEB pourra avoir des conséquences sur le développement urbanistique des communes concernées.
Sources Insee


DR

En savoir plus sur le Rafale
Le Rafale permet d'effectuer les missions de permanence opérationnelle et de sécurité du territoire, de projection de force pour les opérations extérieures, de frappes dans la profondeur, d'appui aérien des troupes au sol, de reconnaissance, d'entraînement des pilotes, et de dissuasion nucléaire. Le Rafale, avion « Omnirole », est décliné en trois versions :Le Rafale C monoplace, Le Rafale M, monoplace embarquable sur porte-avions, et le Rafale B biplace. Ces trois versions partagent la même cellule et le même système d'armes, les principales différences étant le train d'atterrissage renforcé et la crosse spécifique d'appontage du Rafale M. L'élément différenciateur du Rafale, c'est son processus de fusion des données de l'ensemble des capteurs.La fusion de données multi-capteurs fait passer le pilote du Rafale du stade de simple opérateur de capteurs à celui de véritable décideur tactique. La fusion de données multi-capteurs est l'intermédiaire au travers duquel l'environnement tactique est perçu par le pilote, qui est alors en mesure de comprendre les implications de la situation réelle, et de prendre la décision tactique appropriée.

La commercialisation du rafale

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 18 novembre 2022

À ce jour, quatre tranches de Rafale ont été commandées par les Forces armées françaises. Elles comportent respectivement 13, 48, 59 et 60 avions, soit 132 Rafale B (biplace) et C (monoplace) pour l'Armée de l'Air et de l'Espace, et 48 Rafale M (monoplace) pour la Marine Nationale. En janvier 2021, une tranche complémentaire de 12 Rafale a été commandées par la France pour remplacer 12 exemplaires cédés à la Grèce. À fin 2021, 325 Rafale avaient été commandés dont 133 à l'exportation ; et 239 Rafale avaient été livrés. En 2022, après entrée en vigueur des contrats avec les Émirats arabes unis, l'Indonésie et la Grèce, le total des commandes s'élèvera à 453, dont 261 à l'exportation.



DR

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !